



Messagerie Outlook : qui a donné mandat au Secrétaire général adjoint pour outrepasser les règles ?

Le Secrétaire général adjoint a une nouvelle fois décidé de s'asseoir sur les droits des personnels en ne respectant pas les instances de dialogue social et en particulier celle sur les conditions de travail. Il a décrété, de manière unilatérale, que le changement de messagerie et d'agenda Outlook – qui va concerner l'ensemble des agents de l'AC, des DRAC et des SCN - n'avait pas d'impact significatif sur les conditions de travail, sans même s'appuyer sur une étude d'impact qui aurait pu le confirmer ou l'infirmer !

La réunion du 13 novembre dernier ne s'est tenue que parce que nous l'avions exigée. Même si nous pouvons regretter que l'État ait abandonné son objectif de déploiement et de développement d'applications libres, nous avons rappelé que la question de fond n'est pas de vouloir garder un outil au privilège d'un autre ni de bloquer quelconque déploiement, mais bien de s'assurer que toutes les conditions soient réunies pour répondre aux besoins des agents. Or, il n'y a eu aucune présentation de l'application en termes de fonctionnalités ou d'ergonomie devant les représentants du personnel, que ce soit en CHSCT ou en réunion préparatoire, afin qu'ils puissent émettre un avis.

Depuis 2013 la CGT-Culture alerte sur les problèmes de compatibilité entre les agendas Telemac (administration) et Outlook (Cabinet). Mais comme il est d'usage au 8^e étage, les changements ont lieu sans concertation avec les OS, sans participation du médecin de prévention, en l'absence de l'ISST toujours non remplacé et dans la précipitation, alors que ce projet traîne depuis près d'une année, et que de nombreuses instances se sont tenues depuis.

L'enjeu est le respect des règles et des procédures définies conjointement par l'administration et les représentants du personnel dans la circulaire du MC du 26 décembre 2013 relative à l'articulation des comités techniques et des CHSCT. Elles concernent tous les agents, tant du côté des usagers que du côté des maîtres d'œuvre de la SDSI.

Ce projet a d'ailleurs, dicit l'administration, « un impact significatif sur les systèmes d'information ». Les agents de la SDSI travaillent en effet d'arrache-pied dans des délais très contraints pour permettre la bascule entre les serveurs et applications de Thunderbird et d'Outlook, mais ça, on ne l'aborde pas dans les instances !

En outre, alors que l'administration n'a pas apporté de précisions sur l'accessibilité à cette application pour des personnels en situation de handicap, si ce n'est une adaptation au cas par cas, nous avons rappelé que l'accessibilité des outils numériques est obligatoire de par la loi.

Certes nous allons (un peu) gagner en taille de messagerie (500Mo à 2Go) et en gestion des agendas. Mais rien n'a été prévu pour le travail collaboratif, alors que le besoin s'avère réel.

Concernant « l'accompagnement au changement », c'est le graal des formations à distance, avec ou sans formateur ! du Webinar à la formation virtuelle ou en e-learning (allez comprendre les subtilités...), quel accompagnement ! Mais heureusement, des formations en présentiel seront assurées pour tout agent en formulant la demande.

La méthode de passage en force sans respect des instances qu'utilise le Secrétaire général adjoint et que l'on dénonce et combat dans le projet CAMUS (travaux, projet de formulaire, etc.), est la même ici : la migration d'Outlook est prévue en Administration Centrale d'ici la fin de l'année puis dans les DRAC et SCN à partir de janvier 2019, alors qu'aucune instance ne se réunira avant le printemps 2019 en raison des élections professionnelles. **Nous ne pouvons que constater que tout a été fait pour les éviter.** Qui a donc donné mandat au Secrétaire général adjoint pour outrepasser les règles ?